

MADIÈRE **infos**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°23 - Janvier 2016

ÉDITORIAL

A l'aube de cette nouvelle année, Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux en formulant l'espoir que 2016 apporte à chacune et chacun d'entre nous, ce que nous souhaitons de meilleur pour nos vies respectives. A cela ajoutons, au moins, deux vœux d'intérêt général : **La paix**, tout d'abord, si nécessaire et parfois si fragile ; les dramatiques attentats, du 13 Novembre dernier à Paris, en sont une fois de plus, hélas, le témoignage concret. A ce sujet, et au vu du résultat des différentes enquêtes, il serait temps que les dirigeants politiques européens comprennent que les services de renseignements des pays européens doivent se parler et échanger les renseignements recueillis afin d'avoir une meilleure efficacité pour lutter contre le terrorisme.

Ensuite, le retour de **la croissance économique** indispensable pour tous et en particulier pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Les 6 et 13 Décembre derniers **les élections régionales** ont permis d'élire les nouveaux conseillers régionaux qui siègeront durant les six prochaines années à la destinée de la nouvelle grande région, suite au mariage forcé des **régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon** ; aussi vaste territorialement qu'un pays comme les « **Pays-Bas** » cette grande région s'étend désormais de CAUTERETS à l'extrême ouest jusqu'aux portes d'AVIGNON côté Est. **TOULOUSE** devrait conserver le titre de capitale régionale et le futur nom sera connu dans les mois à venir. Pour les **citoyens du Languedoc-Roussillon** cette union est une véritable aubaine ; par contre pour les **citoyens de Midi-Pyrénées** la situation nouvelle sera moins idyllique que prévue, notamment sur le plan fiscal. En effet, Midi-Pyrénées faiblement endettée (30 % environ) et Languedoc Roussillon lourde-

ment endettée (115 % environ) auront désormais un seul budget commun. **Cette mutualisation budgétaire** va provoquer un doublement de la dette pour Midi-Pyrénées, et donc pour nous aussi contribuables et une baisse de la dette, donc de la fiscalité sur le territoire du Languedoc-Roussillon. A cela viendront s'ajouter les coûts financiers des déménagements prévus pour certains services administratifs **de TOULOUSE vers MONTPELLIER et vice-versa**.

Pour atteindre le but recherché de cette réforme, « **faire des économies financières** » en mutualisant les tâches, et en diminuant le personnel, un délai de six ans (un mandat) sera certainement nécessaire, sachant que d'ici là, le coût de fonctionnement sera encore en augmentation.

Diminuer le nombre de régions était nécessaire notamment en rattachant les petites régions à des territoires plus importants, mais **la région Midi-Pyrénées** était déjà la plus grande en terme de superficie. Dans les régions trop vastes, le risque est de voir les élus qui les gouvernent, s'éloigner encore un peu plus des territoires locaux et de leurs populations.

Malgré cela, **restons optimistes c'est notre force**, et ayons l'énergie nécessaire pour initier des projets qui feront la réussite de demain, et ce dans l'intérêt général. **Winston CHURCHILL disait** : « *le pessimiste voit des difficultés dans chaque possibilité, l'optimiste voit des possibilités dans chaque difficulté* ».

Jean DEJEAN



CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de la dernière séance **2015, le 28 novembre, le Conseil Municipal a délibéré** sur plusieurs dossiers importants, notamment dans le cadre de la loi « **NOTR e** » qui impose le **regroupement des intercommunalités** qui doivent désormais compter un seuil minimum de 15000 habitants pour chacune d'entre elles, sauf, en zone de montagne. Comme évoqué dans le bulletin précédent, **Madame la Préfète** nous proposait d'adhérer à une **communauté d'agglomération** qui irait de **SAVERDUN à TARASCON** en regroupant 5 communautés de communes soit au total 98 communes, au lieu de la **fusion des intercommunalités de PAMIER**s et **SAVERDUN**, souhaitée par une grande majorité des élus de la Basse-Ariège. Lors de la délibération, le **Conseil Municipal** s'est prononcé contre l'adhésion à l'agglomération par 7 voix et 2 abstentions sur les 9 membres présents.

Ensuite, **Madame La Préfète** nous proposait également, dès 2016 au lieu de 2020, comme le précise la loi « **NOTRe** », la **dissolution du S.I.V.O.M. du Terrefort propriétaire et gestionnaire du réseau d'eau potable** et que chaque commune membre du S.I.V.O.M adhère au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA). Lors de la délibération le conseil municipal s'est prononcé contre cette dissolution par 9 voix sur 9 membres présents. **Sur les 13 communes membres du SIVOM du Terrefort, 11 se sont pro-**

noncées contre la dissolution et 2 pour, Bénagues et Loubens. Cette décision est motivée par deux critères importants : le **prix de l'eau** pour les consommateurs qui aurait doublé en cas d'adhésion au SMDEA, et la **perte de décision** quant à la réalisation des travaux, sur le réseau d'eau potable, en fonction des besoins et des priorités. D'ici fin mars 2016, le **Conseil Municipal** devra également délibérer pour la **future révision du P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme) concernant la **mise en conformité obligatoire avec le Grenelle de l'Environnement et le SCOT de la Vallée de l'Ariège** qui va nous imposer une diminution des surfaces classées « *construc-*

tibles » dans le PLU actuel. Nous évoquerons ce dossier plus en détail dans nos prochains bulletins. Cette révision devra être terminée pour la fin d'année 2018.

TRAVAUX :

Pour ce 1er semestre 2016, **des travaux** vont être réalisés **en régie**, notamment pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales : curage de fossés, nettoyage des entrées et sorties d'aqueducs et la mise en place de nouveaux passages busés ; également prévu, des **travaux de rénovation de voirie**, principalement la voie communale n° 1 (de Counillas à Roubi). ■

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Le **18 janvier 2016**, Benjamin au foyer de Nathalie SON et Jonathan SALESSE pour le plus grand bonheur de Louise et Mathias.

DECES :

Nous avons appris le décès de Jacques CHATELET des « *Houstesses* » à l'âge de 64 ans qui a été inhumé à Foix le 28 Décembre dernier. Spécialisé dans l'éclairage de spectacles, Jacques avait réalisé avec talent un magnifique éclairage de l'église de MADIÈRE lors d'un concert en mai 2013.

QUELQUES ANNIVERSAIRES DE MARIAGE EN 2016

55 ANS DE MARIAGE / Noël DOUMENC et Gisèle ESCAICH
50 ans de mariage : Georges CANCEL et Raymonde RIVIERE ■



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Amélioration de l'habitat :

Nous vous rappelons que le service « habitat logement » de la Communauté de Communes renseigne gratuitement les administrés qui souhaitent connaître les possibilités pour l'obtention de subventions, et qui les accompagne dans la constitution du dossier. Dans tous les cas et pour tous renseignements, il convient de s'adresser, avant le début des travaux, à la Communauté de com-

munes, 5 rue de la maternité à Pamiers en prenant rendez-vous (au 05 34 01 21 73). Vous pouvez également bénéficier d'informations concernant l'obtention de subventions complémentaires proposées par l'ANAH, le Conseil Régional et autres. Les principales aides de la communauté de communes dont peuvent bénéficier les propriétaires de logement concernent :

1) **Opération façade** : pour les propriétés

situées dans le secteur du village, qui souhaitent rénover leurs façades

- 2) **Opération solaire** : pour l'installation d'un système d'eau chaude sanitaire
- 3) **Opération récupérateur d'eau de pluie** pour l'achat et l'installation des matériels nécessaires pour la récupération et l'utilisation de l'eau pluviale.

Amélioration des logements locatifs ainsi que les résidences principales, suivant les critères très précis, par rapport aux différents types de travaux envisagés. ■

VIE SOCIALE

R.P.I. du TERREFORT

- **Le 5 décembre 2015, le loto des écoles** a eu lieu à Bézac. Les enseignants remercient toutes les personnes qui se sont investies pour que cette soirée soit une vraie réussite.
- **Le vendredi 18 s'est déroulé le spectacle de Noël** avec la compagnie « *Le Goupil* » suivi d'un goûter offert par l'Association des parents d'élèves. Le Père Noël était également de la fête pour le plus grand plaisir des enfants. Les enseignants remercient l'association pour ce moment particulièrement apprécié de tous.
- ***A partir du 1er février** les élèves de CE et CM du R.P.I. se rendront à la piscine pour une série de 10 séances.
- **Les élèves de l'école d'Escosse** se rendent chaque mois à la médiathèque d'Escosse (1 fois par trimestre pour les élèves de Bézac) où ils peuvent emprunter un livre et participer à une animation sur un thème précis.
- **Le Carnaval** aura lieu cette année à Bézac. Il est actuellement en préparation, tout comme la fête de l'école.

Médiathèque

Nous rappelons que la médiathèque d'ES-COSSE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public **le lundi** de 15 h à 18 h, **le mercredi** de 15 h à 18 h et **le samedi** de 10 h à 12 h.

Animations :

Mars et Avril - « *Les oiseaux de nos jardins* ». **Expo** : Affiches, Timbres par le club philatélie de Foix

Spectacle de Marionnettes - « *La forêt aux milles grenouilles* ». Samedi 9 avril de 15h30 à 17h00

Atelier création - Modelage en porcelaine froide. Samedi 28 mai de 10h00 à 12h00 (tout public)

Association Bien vivre à Madière

Large succès et salle comble pour Olivier de Robert

C'est un Olivier de Robert reconverti en commentateur sportif qui, le 20 novembre dernier, à l'initiative de l'association Bien vivre à Madière, a fait vibrer une salle des fêtes archicomble.

Avec le talent de conteur qu'on lui connaît, il a retracé ses souvenirs de jeunesse rapportant de nombreuses anecdotes relatives aux grands événements sportifs qui ont marqué son enfance : les « *Tour de France* » et leurs champions légendaires, le rugby avec des portraits hilarants des joueurs, et le football, en retraçant la grande épopée des verts de 1976, joignant à chaque fois le geste à la parole !

Ce fut une belle soirée ponctuée de grands éclats de rire et d'applaudissements. Et comme les années précédentes, une dégustation d'oreillettes a été offerte aux



spectateurs à l'issue du spectacle.

Balade nocturne : pour les plus téméraires, au profit du Téléthon

Le ciel n'était pas de la partie lors de la balade nocturne organisée dans le village, le 21 novembre dernier. Seul, une quinzaine de personnes y a participé, bravant le froid et le mauvais temps. Belles surprises pour les randonneurs, la découverte du pont du Marrouch qui avait été nettoyé et mis en valeur par les membres de l'association, puis un réconfortant vin chaud servi aux trois quart du parcours. Une garbure a ensuite été servie à près de 70 personnes, à la salle des fêtes.

A noter que les bénéfices de la journée (600 euros) ont été intégralement reversés au Téléthon. Une belle action à mettre au crédit des organisateurs !

Gym volontaire

Les séances d'une heure se déroulent chaque lundi soir à la salle des fêtes. Pour plus d'informations contactez Sonia au 06 38 66 23 12

Site internet :

Depuis sa création le 26 octobre 2015, jusqu'à ce jour le site internet de notre commune (www.madiere.fr) a reçu la visite de 445 internautes.

Nouvelle famille

Nous sommes très heureux d'accueillir Lucie DURRIEU et Sylvain GRAILLOT, installés au hameau Les Houstesses depuis le 20 décembre dernier et à qui nous souhaitons la bienvenue à MADIÈRE. ■



INFOS PRATIQUES

EMPLOI DU FEU DANS LES ESPACES NATURELS COMBUSTIBLES

Emploi du feu dans les espaces naturels combustibles :

- **Les services de la Préfecture** nous demandent de rappeler les principales règles en vigueur concernant l'incinération des végétaux dans les espaces naturels.
- L'incinération des **végétaux coupés et des végétaux sur pied** est interdite du 1er juillet au 15 septembre.
- L'incinération des **végétaux coupés est REGLEMENTEE** du 1er janvier au 31 mars et du 16 septembre au 31 octobre, et **AUTORISEE** du 1er avril au 30 juin et du 1er novembre au 31 décembre.
- Hors période d'interdiction, l'incinération des **végétaux sur pied** est également réglementée.
- Pendant les périodes d'autorisation (du 1er avril au 30 juin et du 1er novembre au 31 décembre) l'incinération des **végétaux coupés** par le propriétaire peut être effectuée sans déclaration préalable en mairie.
- En cas de non-respect des règles, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se faire recenser **obligatoirement dès l'âge de 16 ans** en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. **Un document officiel** leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens.

Le CAUE au service des particuliers

Le Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège, organisme départemental de conseils et d'informations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, et de l'environnement qui est situé au 10, rue Rhin et

Danube à Foix, **donne gratuitement des conseils** aux personnes qui ont un projet de construction d'une maison d'habitation ou un bâtiment agricole, agrandir ou réhabiliter un bâtiment, créer un gîte, un atelier artisanal ou un commerce... Si vous avez un projet, avant de réaliser les plans du bâtiment et de définir le lieu de son implantation, n'hésitez pas à prendre contact avec le C.A.U.E. en appelant le 05 34 09 78 30 afin d'obtenir un rendez-vous avec **un architecte conseil agréé**, qui vous donnera les conseils et les recommandations nécessaires sur le plan architectural en fonction des normes à respecter. Vous trouverez avec ce bulletin une notice explicative.

Détecteur de fumée définitivement obligatoire

A compter du 1er janvier 2016, tout lieu d'habitation devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé. Les détecteurs de fumée installés en Europe doivent être certifiés EN54-7, et sont différents des détecteurs de monoxyde de carbone que la fumée seule ne déclenche pas. C'est au propriétaire que revient l'obligation d'achat et d'installation ; les occupants de l'habitation seront les responsables de l'entretien du ou des détecteurs. Pour les propriétaires qui ne seront pas en règle en 2016, les assureurs pourront revoir à la hausse le montant des primes. Ces détecteurs peu onéreux peuvent sauver des vies, notamment pendant le sommeil ; il est donc conseillé d'en placer un par étage, près des chambres, accroché au plafond.

ATTENTION : Ne répondez pas favorablement aux propositions que l'on peut vous faire par téléphone, elles correspondent souvent à des arnaques !

Compostage des déchets

Les personnes désireuses de **valoriser les déchets biodégradables** issus des déchets de végétaux de votre jardin et aussi de votre cuisine et créer ainsi **votre compost** que vous pourrez ensuite utiliser comme engrais pour votre sol de jardin et nour-

rir les plantations, doivent s'adresser au **S.M.E.C.T.O.M. du Plantaurel**. Celui-ci vous fournira **un kit de compostage**, pour un coût de 10 euros, comprenant un composteur en bois ou en plastique d'une contenance de 400 à 600 litres, avec un seau adapté de 7 litres et un guide de compostage.

Collecte des sacs jaunes

Dans l'attente du planning 2016, la collecte des sacs jaunes ne devrait pas connaître de modification. Ramassage dans la continuité de 2015 : les mercredis 20 janvier, 3 février, 17 février, 2 mars, 16 mars, 30 mars, 6 avril et ainsi de suite tous les quinze jours.

Stop à la PUB

Les personnes qui souhaitent ne plus recevoir de publicité sous forme de prospectus, peuvent s'adresser à la mairie pour avoir les éléments nécessaires et notamment l'autocollant « **STOP PUB** » à placer sur la boîte aux lettres.

Rappel : Coordonnées téléphoniques

- VEOLIA eau 05 61 67 19 65 : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie
- SMECTOM 05 61 68 02 02
- N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.
- Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.
- Le Maire :
Personnel : 05 61 67 12 93
Portable : 06 67 19 89 96
Mairie : 05 61 67 14 50
Site internet : www.madiere.fr ■